

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

09 avril 2021

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, BROCHOT Alain, DADA Coralie, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : BERGER Michaël

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....

La séance est ouverte à 20H00

.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/03/2021

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Pacte financier et fiscal de confiance et de solidarité

Présentation du pacte fiscal de confiance et de solidarité par Madame Barnay, présidente de la CCGAM et monsieur Aluze, vice-président de la CCGAM en charge des finances.

La taxe foncière sur les propriétés bâties a été augmentée de 1 point par la CCGAM.

Le Maire et les élus précisent qu'ils sont contre cette augmentation des taxes et qu'il convient de travailler plus finement sur les postes de dépenses. Le maire de la commune précise que lors de ce vote en conseil communautaire, il a voté contre cette augmentation. Il a également voté contre les budgets prévisionnels de la CCGAM.

Les frais de fonctionnement de l'école pris en charge actuellement par la CCGAM sont transférés à la commune à compter du 01/07/2021 afin de simplifier les démarches. Les attributions de compensation correspondantes seront supprimées (environ 8 000€ sur 1 an).

Sur demande de l'état, la compétence eau devrait être transférée au 01/01/2026 à la communauté de communes.

Les échanges ont principalement portés sur la voirie, l'urbanisme et la collecte des déchets.

3) Taux des impôts locaux 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (20,08%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 32,23 % (soit le taux communal de 2020 : 12,15 % + le taux départemental de 2020 : 20,08%).

Le maire propose de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 20,08%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxes foncières bâties (TFPB) : 32,23 %
- Taxes foncières non bâties (TFNB) : 44.88%

4) Changement de 10 armoires électriques

Le Maire précise que 10 armoires électriques sont à changer afin d'assurer le bon fonctionnement de l'éclairage public.

Montant total de la dépense : 6 800€ HT pris en charge à 50% par le SYSDDEL soit une dépense de 3 400€ pour la commune.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

5) Vente et travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles avec le reboisement de la parcelle N°9 sont chiffrés à hauteur de 10 390,75€ HT par l'ONF. Une économie de 1 245€ peut être réalisée en faisant entretenir la zone de fourrage par les agents communaux à raison de 2 jours à 2 agents (à faire entre le 15/07 et le 15/08).

Le montant s'élèvera donc à 9 145,75€ HT

La vente de bois et les affouages permettront d'équilibrer les dépenses d'entretien.

Pascal Carrion précise que le projet des îlots d'avenir ne pourra pas se réaliser avant 2022.

La commune accepte l'offre d'achat du lot de bois pour le montant de 4 740€ HT de la société BBF Bongard Bazot Forestier.

Adoption à l'unanimité.

6) Prix de vente du bois coupé

Le Maire propose de vendre les 12 stères coupés à 30€ le stère à prendre sur place (devant le local des agents communaux).

Adoption à l'unanimité.

7) Budgets 2021

Le Maire remercie la qualité du travail effectué par l'adjointe aux finances et par la commission finances.

Il demande à l'adjointe de présenter les 6 budgets.

Géraldine DUCREUX présente les chiffres précisant qu'il s'agit d'un prévisionnel et que les 6 budgets sont à l'équilibre.

Le détail est annexé au présent compte-rendu.

Les principaux postes de dépenses d'investissement pour 2021 concernent la réfection du logement de la cure et la création d'un local à usage professionnel.

Budget crédits de fonctionnement commune : 562 301,59€

Budget crédits d'investissement commune : 307 139,50€

Total budget commune : 869 441,09€

Budget crédits de fonctionnement eau : 186 481,66€

Budget crédits d'investissement eau : 113 675,96€

Total budget commune : 300 157,62€

Géraldine DUCREUX précise que le budget eau est le plus difficile à équilibrer compte tenu de l'obligation de diluer l'eau et de la sécheresse de plus en plus marquée.

Pascal CARRION informe les élus que des fuites ont été constatées sur l'exercice précédent ; les travaux ont été réalisés afin d'une part de résorber ces fuites et d'autre part d'assurer une production plus satisfaisante.

La commission finances se réunira en septembre 2021 (après la période la plus chaude) afin de travailler sur le seuil de rentabilité en vue de revoir le prix le plus juste de l'eau afin d'équilibrer le budget 2022.

Budget crédits de fonctionnement assainissement : 45 157,73€

Budget crédits d'investissement assainissement : 23 462,31€

Total budget assainissement : 68 620,04€

Les budgets sont soumis au vote.

Adoption du budget commune à l'unanimité.

Adoption du budget eau à l'unanimité.

Adoption du budget assainissement à l'unanimité.

8) Retour des commissions

Commission bois : chiffres présentés lors du point n° 5. La date limite de fin d'exploitation des affouages est le 30 avril 2021. Deux lots ne sont pas encore exploités. Le maire va faire parvenir un courrier de rappel à ces deux personnes.

Commission attractivité/association : Frédérique LUC informe les élus qu'une réunion s'est tenue le samedi 27/03 avec la présence de 2 présidents d'association : club des 4 vents et pêche.

L'objectif était de connaître les besoins des associations, leurs projets, et d'organiser une manifestation le 11/07/2021 en respect des conditions sanitaires.

Les échanges ont été constructifs, la société de pêche propose d'organiser une pêche à la truite et d'animer un atelier grâce à un simulateur.

Les projets de la société de pêches permettent d'aller chercher des subventions auprès du fonds départemental ; les représentants de la commission association doivent transmettre un dossier au Président.

9) Questions diverses

Est-il possible pour les habitants de la commune de consulter le cadastre ? oui en formulant une demande à la mairie par courrier ou par mail.

Bornes de recharge pour voiture électrique : est-il prévu d'en faire installer une comme à Auxy et Saint Sernin du bois ? Qui finance ? Le Maire et les adjoints se renseignent sur ce point..

Lionel GIRARD précise qu'il convient de rappeler que les feux sont interdits sur la commune.

Il ajoute qu'il convient de tailler les haies pendant la période correspondante du 1er août au 31 mars.

Il est rappelé que la commission SYSDEL doit se réunir afin de repérer les lampadaires inutiles ou manquants.

La séance est levée à 23H00.

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.

Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

